

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist intitulée : « Questionnaire sur la mobilité active à Nyon »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist intitulée : « Questionnaire sur la mobilité active à Nyon », déposée le 15 mai 2023.

Préambule

La Conseil communal a pris acte, en janvier 2020, de la Stratégie Electromobilité de la Ville. Composée de sept mesures, cette stratégie vise à accompagner, favoriser et renforcer le développement de l'électromobilité à Nyon, afin de répondre aux objectifs du Plan climat vaudois.

La mesure F consiste à étudier la prise en compte de l'augmentation du nombre de véhicules électriques dans la gestion des parkings de la Ville afin d'évaluer l'opportunité d'équiper les parkings nyonnais de bornes de recharges publiques.

Dans ce cadre, une étude a été menée par un mandataire externe, spécialiste en la matière. Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des entreprises et ménages nyonnais, pour consolider les conclusions de l'étude et les projections de recharge publique.

Pour rappel, cette enquête avait les objectifs suivants :

- consolider et comprendre les comportements de recharge de la population nyonnaise ;
- affiner la sectorisation du besoin de recharge sur le territoire communal ;
- confronter les scénarios d'électrification du parc aux prévisions individuelles des personnes susceptibles de changer de véhicule.

En préambule à son interpellation, Mme la Conseillère communale relève une erreur de conception du questionnaire sur la question de l'analyse des profils de distance et pose la question de la validité de l'enquête.

Après analyse des réponses par le mandataire, une très large majorité des répondant-e-s (~80%) a pu répondre à cette question et poursuivre le questionnaire : les réponses collectées sont par conséquent en nombre suffisant pour être analysées, à cette question, comme aux suivantes.

Une analyse a également été menée sur le risque que, du fait de difficultés à ce niveau du questionnaire, les utilisateur-ric-e-s aient rempli plusieurs fois le sondage, induisant un biais dans les résultats.

L'analyse montre que moins d'une dizaine de réponses sont liées à plusieurs tentatives d'un-e même utilisateur-ric-e de remplir le questionnaire. Ce biais sera corrigé dans l'analyse des réponses.

La Municipalité répond ci-dessous aux questions posées dans l'interpellation.

1. Combien a coûté cette enquête dans sa globalité (frais de tout ménage, impression des documents et temps passé par les collaborateurs de la Ville, etc.) ?

L'enquête mentionnée s'inscrit de manière globale dans l'étude menée relative à la définition de la stratégie de déploiement des bornes publiques sur le territoire communal de Nyon.

Le montant global de cette étude est de CHF 50'180.—. Par ailleurs, une subvention d'un montant de CHF 13'000.— a été sollicitée auprès de Suisse Energie, qui soutient les villes et les communes qui réalisent une étude de planification ou de faisabilité en vue de développer l'électromobilité au sein des services communaux ou sur le territoire de leur commune.

Les frais d'impression du courrier présentant l'enquête et l'envoi en tout ménage se montent à CHF 7'973.—.

2. Quel pourcentage de retours avez-vous eu ?

L'enquête a enregistré environ 2'100 réponses (environ 1'900 résident-e-s dont 300 travaillant à Nyon et environ 200 pendulaires entrant à Nyon) soit un taux de participation de l'ordre de 15%.

3. Le questionnaire a-t-il été élaboré par les services de la commune ou par une entreprise externe ? Si tel en a été le cas, quel en a été le prix ?

Le questionnaire a été élaboré par le mandataire externe, spécialiste des questions de mobilité électrique, en collaboration étroite avec les services de la Ville.

Ce questionnaire s'inscrit plus globalement dans l'étude relative à la définition de la stratégie de déploiement des bornes publiques sur le territoire communal de Nyon.

Il est dès lors difficile d'estimer le coût de l'élaboration de ce document.

4. Le résultat est-il utilisable ?

Parmi les réponses obtenues, plus de 1'500 sont complètes ou quasi-complètes.

Selon l'expérience du mandataire, ce nombre de réponses est suffisant pour réaliser des analyses statistiques et représente un taux de participation de plus de 10%, jugé suffisant pour être représentatif.

Par ailleurs, il est à noter que ce niveau de participation et de complétion est en ligne avec d'autres enquêtes publiques qui ont pu être réalisées précédemment dans d'autres entités vaudoises.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia